



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1714

Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Moncey et Guillotière (1er, 3e et 7e arrondissements) :
prolongation de la phase 3 de l'opération FISAC et approbation d'avenants à des conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1714 - OPERATION DE REVITALISATION ECONOMIQUE DES REZ-DE-CHAUSSEE COMMERCIAUX DES QUARTIERS DES PENTES DE LA CROIX-ROUSSE, MONCEY ET GUILLOTIERE (1ER, 3E ET 7E ARRONDISSEMENTS) : PROLONGATION DE LA PHASE 3 DE L'OPERATION FISAC ET APPROBATION D'AVENANTS A DES CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par décision n° 09-0048 du 2 mars 2009, M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a notifié à la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 86 450 € et d'une subvention d'investissement de 240 000 € au titre de la troisième phase de l'Opération urbaine de revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements, faisant appel au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette opération urbaine collective s'inscrit dans l'objectif de "développer l'offre d'immobilier d'activités dans les sites prioritaires" du volet Développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération et de la Ville de Lyon, signé le 27 juin 2007.

Le périmètre de l'opération concerne le quartier des Pentes de la Croix-Rousse, les secteurs de la Guillotière et Moncey-Voltaire.

Pour rappel, l'enchaînement des phases de cette opération urbaine est le suivant :

1^{ère} phase (1997-2000)

Réhabilitation de 13 locaux d'activités, quasi exclusivement sur les Pentes de la Croix-Rousse.

Coût total : 148 200 €.

2^e phase (2002-2008)

Réhabilitation de 122 locaux (63 sur les Pentes de la Croix-Rousse, 22 sur Moncey/Voltaire et 37 sur Guillotière, en majorité des locaux vacants).

Coût total de 1 320 285 € dont participations Ville : 242 866 € - Etat : 182 939 € - Région : 660 143 € - Grand Lyon : 234 337 €.

3^e phase (2009-2012)

L'objectif principal de la 3^e phase est de réhabiliter une centaine de locaux pour un budget d'investissement global de 1 100 000 € HT.

Outre cette action d'investissement, la phase 3 comporte également un volet fonctionnement destiné à mettre en place des actions d'animation commerciale pour un budget global de fonctionnement de 233 000 € HT.

La répartition du budget de la phase 3, par action et participation des partenaires, se décompose comme suit :

ACTIONS	COUT HT	COUT TTC	ETAT	REGION	VILLE DE LYON	GRAND LYON
Animation du dispositif	90 000	90 000			90 000	
SIG de suivi des rez-de-chaussée	23 000	27 508	14 950		12 558	
Opérations de communication	40 000	47 840	26 000		21 840	
Diagnostic commercial	60 000	71 760	39 000		32 760	
Evaluation du dispositif	20 000	23 920	6 500		17 420	
FONCTIONNEMENT	233 000	261 028	86 450		174 578	
Subvention d'investissement pour la réhabilitation de rez-de-chaussée commerciaux	1 100 000		240 000	286 500	287 000	286 500
INVESTISSEMENT	1 100 000		240 000	286 500	287 000	286 500
BUDGET GLOBAL	1 333 000	1 361 028	326 450	286 500	461 578	286 500

A ce jour, 87 locaux ont bénéficié d'une subvention FISAC pour leur rénovation (57 sur les Pentes de la Croix-Rousse, 9 sur Moncey / Voltaire et 25 sur Guillotière).

Ainsi, on peut considérer que l'objectif initial d'une centaine de locaux réhabilités est presque atteint.

Cependant, si le nombre de bénéficiaires est important, le montant total des subventions accordées n'a pas été suffisant pour engager la totalité du budget d'investissement. A ce jour, les partenaires disposent encore de 126 568 € à engager.

Sachant que la subvention moyenne par dossier est d'environ 12 000 €, ceci représente une dizaine de dossiers potentiels.

Outre cette action d'investissement, la 3^e phase de cette opération urbaine comporte un volet fonctionnement destiné à mettre en place des actions d'animation commerciale pour un budget global de 233 000 € HT, dont 90 000 € pour le poste de chargé(e) de mission FISAC.

Les actions de fonctionnement, qui ont été menées à ce jour, sont les suivantes :

- la réalisation d'un Diagnostic commercial et la conception d'un Schéma de Développement Economique sur les secteurs Moncey/Voltaire et Guillotière ;
- le développement d'un outil de suivi des rez-de-chaussée commerciaux (observatoire du commerce) sur les trois arrondissements ;
- l'action Animation du dispositif qui concerne le poste de chargé(e) de mission FISAC.

Les résultats positifs de toutes ces actions, principalement de l'investissement, sont visibles sur l'ensemble des secteurs, notamment sur les Pentes de la Croix-Rousse.

Aujourd'hui, il est nécessaire de pérenniser ces nouvelles installations commerciales par la mise en œuvre des actions d'animation commerciale, de communication et un accompagnement renforcé des commerçants et des porteurs de projet.

Sur les secteurs Guillotière et Moncey-Voltaire, la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de Développement Economique, coordonnée à la réalisation des projets urbains sur le secteur, est nécessaire. En effet, en partenariat avec la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon travaille à la réalisation d'un projet urbain structurant sur le quartier Sud Guillotière avec la création d'un nouvel espace public (place Mazagran). Il conviendra d'accompagner ce projet par une revitalisation commerciale ciblée, notamment sur les rues Montesquieu, Sébastien Gryphe et de Marseille.

Par ailleurs, à la fin de l'opération urbaine FISAC, une fois toutes les actions terminées, l'Etat impose la réalisation d'une action d'évaluation.

Aussi, afin de poursuivre, dans les meilleures conditions, l'ensemble des actions de la phase 3 de cette opération urbaine, les partenaires de l'opération - l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - ont sollicité auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), service gestionnaire des fonds FISAC, une nouvelle prolongation jusqu'au 30 juin 2016.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le prolongement de ce dispositif s'insèrera pleinement dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de ville et le nouvel appel à projets FISAC.

Dès lors, il apparaît nécessaire que l'ensemble des partenaires, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les chambres consulaires, signent un nouvel avenant à la convention du 18 mai 2010, qui portera le terme de l'opération urbaine au 30 juin 2016.

En conséquence, il y a également lieu de conclure des avenants aux conventions de participation financière liées audit contrat.

Vu la décision n° 09-0048 du 2 mars 2009 ;

Vu la convention d'opération du 18 mai 2010 et ses avenants n° 1 du 28 novembre 2012 et n° 2 du 9 juillet 2015 ;

Vu la convention de participation financière entre l'Etat et la Ville de Lyon du 2 juillet 2010 et ses avenants n° 1 du 28 octobre 2012 et n° 2 du 18 août 2015 ;

Vu la convention de participation financière entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon du 29 avril 2010 et ses avenants n° 1 du 21 novembre 2012 et n° 2 du 18 juillet 2015 ;

Vu les arrêtés attributifs de subventions de la Région Rhône-Alpes des 8 octobre 2010, 29 juin 2011 et 22 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. La prolongation de l'Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière, faisant appel au FISAC, jusqu'au 30 juin 2016 est approuvée.

2. Les avenants suivants sont approuvés :

- avenant n° 3 à la convention de partenariat relative à l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière en date du 18 mai 2010 ;

- avenant n° 3 à la convention de participation financière à l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière Etat-Ville de Lyon en date du 2 juillet 2010 ;

- avenant n° 3 à la convention de participation financière à l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière Grand Lyon-Ville de Lyon en date du 29 avril 2010.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA